

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 21 ET 22 FÉVRIER 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 18/535 AC
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ATTRIBUTION
DU PRIX DU LIVRE CORSE 2017**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Modification de l'article 2 de la délibération n° 18/535 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2018 portant attribution des Prix de la Collectivité de Corse, Prix du livre corse - Edition 2017

Le Jury du Prix du livre de la Collectivité de Corse s'est réuni le lundi 26 novembre 2018 à Corti, Siège du Cunsigliu di a lingua pour désigner les lauréats de chaque Prix de la Collectivité de Corse.

Pour la catégorie « œuvre de création littéraire en langue française ayant un lien direct avec la Corse », la commission littérature a attribué le Prix à **Jacques Renucci** pour « Jardin mineur », Editions Colonna.

Pour la catégorie « essai ou œuvre de nature scientifique ayant un lien direct avec la Corse », la commission littérature a attribué le Prix à **Patrizia Gattaceca** pour « Cantu in mossa », Editions Albiana.

Pour la catégorie « traduction littéraire ayant un lien direct avec la Corse ou traduit en langue corse », la commission littérature a attribué le Prix à **Ghjaccumu Thiers** pour "Le Balcon", Editions Albiana.

Pour la catégorie « œuvre de création littéraire en langue corse », la commission littérature a attribué le Prix à **Pierre Joseph Ferrali** pour « Austina », Editions Albiana.

Conformément au Règlement des « Prix de la Collectivité Territoriale de Corse » modifié par l'Assemblée de Corse par la délibération n° 13/097 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2013, les prix sont ainsi répartis :

La Direction de la Langue Corse récompense deux catégories :

- la catégorie « œuvre de création littéraire en langue corse »
- la catégorie « traduction littéraire ayant un lien direct avec la Corse ou traduit en langue corse ».

Les deux autres Prix relèvent de la Direction de l'Action Culturelle

Dans la délibération AC susvisée, la somme de 5 000 euros a été attribuée par erreur sur le budget de la Direction de la Langue Corse à Patrizia Gattaceca, lauréate du Prix dans la catégorie « essai ou œuvre de nature scientifique ayant un lien direct avec la Corse ».

Ce prix étant imputable au budget de la Direction de l'Action Culturelle, en conséquence je vous propose donc de modifier l'article 2 de la délibération n° 18/535 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2018 comme suit :

Remplacer : « Mme Patrizia Gattaceca, pour « Cantu in mossa », Editions Albiana dans la catégorie « essai ou œuvre de nature scientifique ayant un lien direct avec la Corse ».....5 000 Euros

Par : « M. Jean-Joseph FERRALI, pour « Austina », Editions Albiana, dans la catégorie « œuvre de création littéraire en langue corse ».....5 000 Euros

Le reste de la délibération n° 18/535 AC est sans changement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.